



Initiative populaire « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles » : questions et réponses

Généralités / immigration

1. Que demande l'initiative ?

Comme son titre l'indique, l'initiative de l'association Ecopop vise la « préservation durable des ressources naturelles ». Pour atteindre ce but, ses auteurs demandent, d'une part, que la population résidant de manière permanente en Suisse n'augmente pas de plus de 0,2 % par an du fait de l'immigration, d'autre part, que la Confédération investisse 10 % au moins des moyens qu'elle consacre à la coopération internationale au développement dans la planification familiale volontaire.

2. Pourquoi le Conseil fédéral recommande-t-il de rejeter l'initiative ?

L'initiative entend préserver les ressources naturelles. Prendre des mesures à l'encontre des étrangers ne résout cependant aucun problème d'environnement. Un taux d'immigration bas et rigide mettrait au contraire notre économie à mal. Accepter l'initiative saperait également les efforts engagés pour assurer des relations solides et stables avec l'UE. Aussi le Conseil fédéral estime-t-il que l'initiative n'atteint pas l'objectif qu'elle se fixe et constitue même un danger.

3. Qu'entend-on par « immigration nette » ?

L'immigration nette – ou solde migratoire – est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui l'ont quitté. En effet, si de nouvelles personnes arrivent tous les ans en Suisse, un grand nombre en repartent également. L'immigration nette désigne donc le solde de ces deux mouvements en sens inverse.

4. Qu'entend-on par « population résidant de manière permanente en Suisse » ?

La population résidant de manière permanente en Suisse comprend, outre les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse, les personnes de nationalité étrangère avec une autorisation de résidence valable au moins 12 mois. À la fin de 2013, la population résidant de manière permanente en Suisse s'élevait à 8 139 600 personnes (source : Office fédéral de la statistique).

5. Quelles conséquences aurait l'acceptation de l'initiative sur le système suisse d'immigration ?

L'initiative entend soumettre l'immigration à un plafond fixe. En cas d'acceptation, la population résidant de manière permanente en Suisse ne pourrait pas, sur une moyenne de trois ans, augmenter de plus de 0,2 % par an du fait de l'immigration. Actuellement, cela correspondrait à moins de 17 000 personnes (immigration nette). Les entreprises ne pourraient plus réagir avec flexibilité aux fluctuations conjoncturelles ni recruter une grande partie de la main d'œuvre nécessaire en cas de situation économique favorable, ce qui aurait des conséquences négatives pour la Suisse. Les contingents autorisés seraient si restreints qu'ils devraient être utilisés en priorité pour le domaine de l'asile et le

regroupement familial et pour permettre à des citoyens suisses vivant à l'étranger de rentrer en Suisse ou de venir s'y établir s'ils n'y avaient encore jamais résidé.

6. Combien de personnes pourraient immigrer en Suisse si l'initiative était acceptée ?

L'immigration ne serait possible que tant qu'elle n'entraîne pas une augmentation supérieure à 0,2 % de la population résidant de manière permanente en Suisse. Ainsi, en l'état actuel, le solde migratoire (immigration moins émigration) ne pourrait pas dépasser 17 000 personnes, ce qui représenterait une diminution de 75 % par rapport à la moyenne de ces dernières années.

7. Quels sont les chiffres de l'immigration de ces dernières années ?

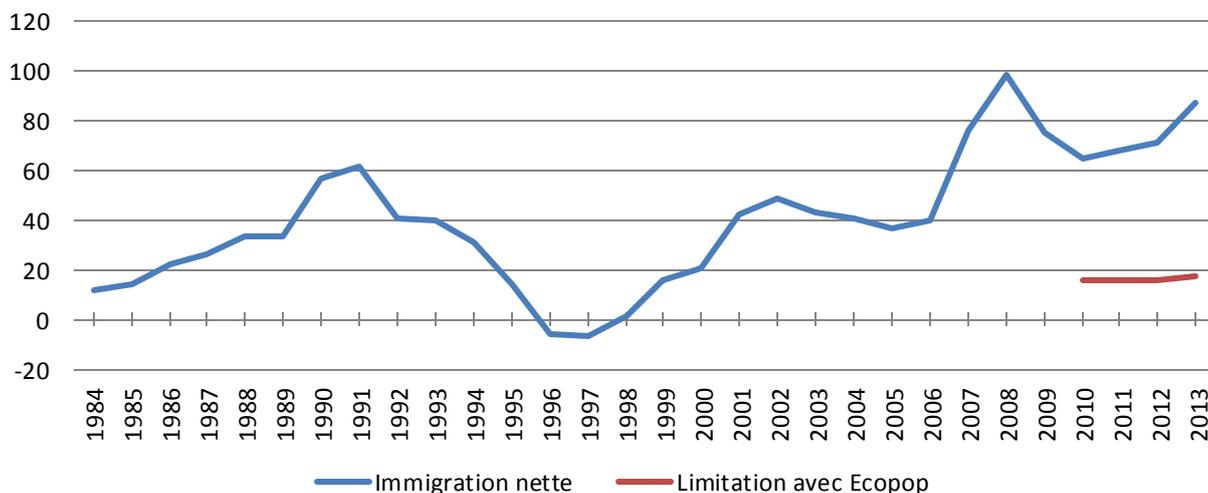
Les tableaux qui suivent présentent les chiffres du solde migratoire (immigration nette) des 30 dernières années (en milliers, chiffres arrondis, source : Office fédéral de la statistique) :

Année	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Immigration nette	12.0	13.8	22.4	26.4	33.5	33.6	56.6	61.4	40.2	39.5

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Immigration nette	30.9	14.5	-5.8	-6.8	1.2	16.1	20.2	41.8	48.9	43.0

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Immigration nette	40.5	36.2	39.4	75.5	98.2	74.6	64.9	68.1	71.1	87.1

Immigration nette de 1984 à 2013



Remarques :

Les chiffres ci-dessus proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et englobent tant des personnes étrangères que des citoyens suisses. Dans ses publications, l'OFS parle de solde migratoire pour désigner l'immigration nette.

L'Office fédéral des migrations ne se fonde pas sur les mêmes chiffres que l'OFS pour publier ses statistiques sur l'immigration. Des précisions figurent dans le message relatif à l'initiative d'Ecopop (p. 7808 s.) : <http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/7783.pdf>.

8. Quelles conséquences aurait l'acceptation de l'initiative sur la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel 121a (initiative contre l'immigration de masse) ?

Le 9 février 2014, le peuple et les cantons ont décidé de limiter l'immigration par des contingents, tout en tenant compte des intérêts économiques de la Suisse. Le Conseil fédéral est en train d'élaborer un projet de loi pour mettre en œuvre le nouvel article constitutionnel. L'initiative d'Ecopop veut quant à elle limiter l'immigration en imposant un taux fixe. Son acceptation saperait les efforts engagés par le Conseil fédéral pour assurer des relations solides et stables avec l'Union européenne.

9. En cas d'acceptation de l'initiative, les Suisses vivant à l'étranger pourraient-ils encore revenir s'établir en Suisse ?

Oui. Si l'initiative était acceptée, les dispositions régissant l'immigration en Suisse devraient respecter les garanties inscrites dans la Constitution fédérale et, notamment, le droit des citoyens suisses de quitter la Suisse ou d'y entrer (art. 24, al. 2, Cst.). Inévitablement, les contingents pour les personnes étrangères seraient réduits d'autant.

10. Que fait le Conseil fédéral pour réduire l'immigration en Suisse ?

Le peuple et les cantons ont décidé, le 9 février 2014, de limiter l'immigration par des plafonds et des contingents. Le Conseil fédéral est en train d'élaborer un projet de loi et s'efforce de trouver une solution avec l'Union européenne. Un Oui à l'initiative d'Ecopop mettrait à mal les travaux en cours.

De nouvelles mesures d'accompagnement sont par ailleurs prévues dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'immigration (initiative contre l'immigration de masse). Elles prévoient, notamment, de mieux mettre à profit le potentiel de la main-d'œuvre indigène.

Coopération au développement

11. Quelles conséquences aurait l'acceptation de l'initiative sur la coopération au développement ?

Si l'initiative était acceptée, la Suisse devrait investir au moins 10 % des moyens qu'elle consacre à la coopération au développement dans la planification familiale volontaire, soit environ 160 millions de francs par an. Réserver un pourcentage fixe des ressources à la planification familiale volontaire réduirait toutefois le champ d'action de la coopération au développement et, partant, son efficacité. En cas d'acceptation de l'initiative, la Suisse serait obligée de mettre en œuvre des projets pour promouvoir la planification familiale volontaire dans les pays en développement même s'il était prouvé que ces initiatives n'ont qu'un effet limité. Sans compter que l'argent ainsi investi viendrait à manquer pour d'autres mesures : la portée de programmes et de projets existants qui, eux, ont fait la preuve de leur efficacité devrait être réduite.

12. Quelles sommes la Direction du développement et de la coopération (DDC) consacre-t-elle aujourd'hui à la planification familiale volontaire ?

La DDC œuvre pour promouvoir la santé des femmes et les encourager à user de leur liberté de choisir quand et à quel rythme avoir des enfants. Il s'agit de les informer non seulement des risques de maladies et des moyens de contraception existants, mais aussi de leur donner véritablement accès aux contraceptifs. La DDC soutient par exemple des projets d'éducation sexuelle dans des écoles, des mesures d'information dans des dispensaires, ainsi que des initiatives en matière de prise en charge prénatale et postnatale ou concernant les soins gynécologiques en général. Même si elle fait partie de ces offres, la planification familiale ne peut pas être considérée de manière isolée.

En 2014, la DDC affectera près de 88 millions de francs à ces différents programmes, un montant en hausse d'environ 30 % par rapport à 2013.

13. Investir dans la planification familiale volontaire, est-ce vraiment utile ?

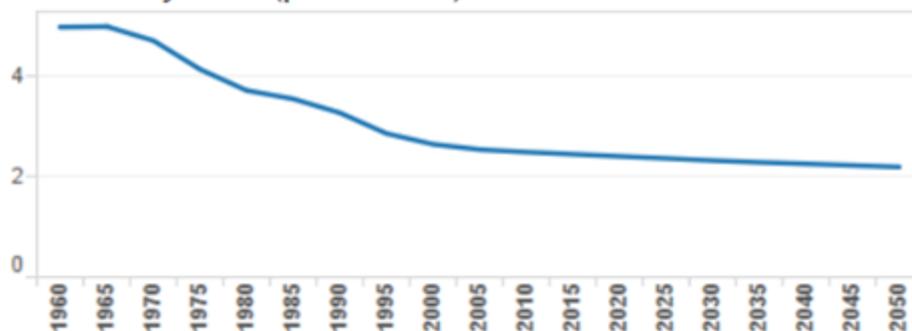
Ce type d'initiative n'a de sens que si elle s'inscrit dans un vaste programme de lutte contre la pauvreté incluant des mesures pour promouvoir l'éducation, la santé et l'égalité entre hommes et femmes. L'expérience le montre : plus un pays est développé et plus son taux de natalité est bas. En effet, le taux de natalité baisse à mesure que le revenu

par habitant augmente et que le rôle des femmes dans la société se renforce.

14. Quelles sont les raisons de la croissance de la population mondiale ?

Deux facteurs expliquent la croissance la population mondiale : l'augmentation de l'espérance de vie dans les pays industrialisés et les taux de natalité encore relativement élevés dans de nombreux pays en développement. L'espérance de vie moyenne dans le monde va passer de 70 ans actuellement à 82 ans en 2100. Depuis les années 60, le taux de fécondité moyen diminue régulièrement dans le monde. Il n'y a qu'en Afrique subsaharienne que la baisse est moins marquée. Mais là aussi, dès lors que les femmes ont accès à l'éducation, elles ont moins d'enfants.

Total fertility rate (per woman)



(Sources : Banque mondiale, datatopics.worldbank.org/hnp/popestimates et www.demografische-forschung.org/archiv/defo1402.pdf)

Environnement

15. L'immigration a-t-elle, en Suisse, un impact environnemental ?

La préservation de l'environnement ne dépend pas tant du nombre d'habitants que de la consommation de ressources par personne. C'est pourquoi nous devons diminuer notre consommation individuelle de ressources naturelles, comme l'eau, l'énergie et le sol, et œuvrer pour une exploitation durable des ressources à l'échelle internationale. L'initiative d'Ecopop ne propose cependant aucune solution pour atteindre ces objectifs.

16. Que fait le Conseil fédéral pour œuvrer à la préservation de l'environnement ?

La Suisse met en œuvre toute une série de mesures afin de réduire la consommation de ressources naturelles par habitant. Il a par exemple été possible d'améliorer la qualité de l'air, nonobstant l'augmentation de la population et la croissance économique. La consommation d'énergie par habitant a baissé en moyenne de 1 % depuis 2005. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire garantit une utilisation modérée du sol et la protection du paysage. Le Conseil fédéral a aussi adopté le plan d'action « Économie verte » afin de rendre les modes de production et de consommation moins gourmands en ressources, notamment en récupérant les matières premières ou en réduisant la production de déchets.

Économie

17. Quelles conséquences aurait l'acceptation de l'initiative sur l'économie suisse ?

Ces dernières années, l'immigration a été très largement déterminée par le besoin de main-d'œuvre des entreprises et a ainsi contribué au développement économique de la Suisse. Une limitation rigide et draconienne de l'immigration, comme le demande l'initiative, réduirait considérablement la marge de manœuvre des entreprises suisses, qui n'auraient plus qu'un accès très limité aux travailleurs et aux spécialistes étrangers. Un important manque de main-d'œuvre se ferait régulièrement sentir, ce qui aurait de graves répercussions pour la place économique suisse.

18. Quelles mesures le Conseil fédéral met-il en œuvre pour promouvoir le potentiel de la main-d'œuvre indigène ?

La Confédération, les cantons et les partenaires sociaux ont lancé, en 2011 déjà, l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Le but de cette stratégie est de mieux mettre à profit le potentiel offert par la main-d'œuvre indigène, par exemple en adoptant des mesures permettant de concilier plus facilement vie de famille et vie professionnelle, en créant de bonnes conditions de travail pour les travailleurs plus âgés et en encourageant l'innovation afin d'accroître la productivité et ainsi atténuer la pénurie de personnel qualifié. Un autre objectif poursuivi est d'améliorer l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire.

19. Quelles sont les branches les plus touchées par la pénurie de personnel qualifié ?

Les secteurs du management, de l'administration, des finances et des affaires juridiques, de la santé, de l'enseignement et de la culture ont souvent du mal à couvrir leurs besoins en spécialistes. La pénurie se fait aussi sentir dans les métiers techniques et dans l'informatique.

20. Le secteur de la santé souffre-t-il particulièrement d'une pénurie de personnel qualifié ?

Oui, près d'un tiers du personnel soignant en Suisse est de nationalité étrangère. Médecins, pharmaciens, thérapeutes, infirmiers ou aides-soignants, ils travaillent en milieu hospitalier, dans des établissements médico-sociaux (EMS) ou auprès des services d'aide et de soins à domicile. Même si la Suisse forme nettement plus de spécialistes de la santé depuis quelques années, leur nombre n'est toujours pas suffisant, notamment pour couvrir les besoins accrus de personnel dans les EMS. Sans ces travailleurs étrangers, la Suisse ne pourrait pas maintenir la qualité élevée de son système de soins.

21. Faut-il voir dans la croissance de la population la cause de la pénurie de logements et des loyers élevés ? Que fait le Conseil fédéral pour inverser la tendance ?

La pénurie de logements et les loyers élevés sont aussi une conséquence de nos exigences accrues, notamment en ce qui concerne la surface habitable par personne. Le Conseil fédéral a décidé en 2013 de renforcer sa politique en matière de logement. Il s'agit avant tout de faciliter l'accès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique aux terrains à bâtir et de prolonger la durée des contributions aux frais de logement du programme d'encouragement actuel. Le Conseil fédéral n'entend pas en revanche intervenir dans la fixation des prix sur le marché du logement.

Relations Suisse – Union européenne

22. Quelles conséquences aurait l'acceptation de l'initiative sur nos relations avec l'Union européenne ?

L'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le 9 février 2014, a déjà compliqué nos relations avec l'Union européenne (UE), notre principal partenaire commercial. La mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration n'est pas conciliable avec l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Le Conseil fédéral l'a signalé à plus d'une occasion avant et après la votation. Il recherche actuellement la discussion avec l'UE pour parvenir à une adaptation de l'accord. L'acceptation de l'initiative d'Ecopop, qui prévoit de limiter l'immigration en imposant un taux fixe, minerait les efforts déployés pour trouver des solutions et remettrait fondamentalement en question notre relation avec notre partenaire européen.

23. Dans quelle mesure l'initiative menace-t-elle nos relations avec l'Union européenne ?

L'initiative d'Ecopop n'est pas conciliable avec la libre circulation des personnes. Elle menace donc directement l'accord sur la libre circulation des personnes, mais aussi tous les

autres accords de la première série des accords bilatéraux (accords bilatéraux I), liés juridiquement entre eux par la « clause guillotine ».

24. Pourquoi nos relations avec l'Union européenne sont-elles si importantes ?

La Suisse est au centre du continent européen, entourée par des États membres de l'Union européenne (UE). L'UE est de loin notre principal partenaire commercial : la Suisse gagne un franc sur trois grâce à ses échanges avec l'UE. Plus de la moitié des exportations suisses sont destinées à l'UE et près de 75 % de nos importations en proviennent. Notre prospérité dépend donc dans une large mesure des bonnes relations que nous entretenons avec notre partenaire européen.

Nous partageons en outre des valeurs importantes avec les pays de l'UE : la liberté, la démocratie, l'État de droit. Nos relations avec l'UE sont réglées par un ensemble d'accords bilatéraux. L'acceptation de l'initiative empêcherait vraisemblablement la poursuite de cette voie bilatérale.

25. En quoi consistent les accords bilatéraux avec l'UE ?

La Suisse n'est pas membre de l'Union européenne (UE). Elle poursuit une politique européenne fondée sur des accords bilatéraux, qui réglementent des questions concrètes. Les plus de 150 accords bilatéraux actuels ouvrent un accès privilégié au marché européen et fournissent le cadre pour une coopération étroite dans des domaines comme la recherche, la sécurité, l'asile, l'environnement et la culture. Cette approche bilatérale permet à la Suisse de mener une politique d'ouverture et de coopération avec ses voisins européens, en défendant de manière optimale ses intérêts nationaux.

26. Quels sont les accords de la première série d'accords bilatéraux ?

Les accords de la première série d'accords bilatéraux sont, à l'exception de celui sur la recherche, des traités classiques d'ouverture des marchés. Venant compléter l'accord de libre-échange, ils ouvrent aux entreprises suisses un accès privilégié au marché intérieur de l'UE, fort de quelque 500 millions de consommateurs potentiels. Les accords bilatéraux I couvrent les secteurs suivants : libre circulation des personnes, transports terrestres, transport aérien, recherche, agriculture, obstacles techniques au commerce et marchés publics.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://www.personenfreizuegigkeit.admin.ch/fza/fr/home.html>